

Journals

No. 125

Friday, September 29, 2000

10:00 a.m.

Journaux

N^o 125

Le vendredi 29 septembre 2000

10 heures

PRAYERS

PRIÈRE

MOTIONS

By unanimous consent, it was ordered, — That the House adjourn until Wednesday, October 4, 2000, and that any recorded divisions deferred until Monday, October 2, 2000, be further deferred until Wednesday, October 4, 2000, at the expiry of the time provided for Government Orders.

MOTIONS

Du consentement unanime, il est ordonné, — Que la Chambre s'ajourne jusqu'au mercredi 4 octobre 2000, et que tous les votes par appel nominal différés jusqu'au lundi 2 octobre 2000 soient de nouveau différés jusqu'au mercredi 4 octobre 2000, à la fin de la période prévue pour les Ordres émanant du gouvernement.

RETURNS AND REPORTS DEPOSITED WITH THE CLERK OF THE HOUSE

Pursuant to Standing Order 32(1), a paper deposited with the Clerk of the House was laid upon the Table as follows:

— by the Speaker — Minutes of Proceedings of the Board of Internal Economy of the House of Commons for June 6, 2000. — Sessional Paper No. 8527–362–24.

ÉTATS ET RAPPORTS DÉPOSÉS AUPRÈS DU GREFFIER DE LA CHAMBRE

Conformément à l'article 32(1) du Règlement, un document remis au Greffier de la Chambre est déposé sur le Bureau de la Chambre comme suit :

— par le Président — Compte rendu des délibérations du Bureau de régie interne de la Chambre des communes pour le 6 juin 2000. — Document parlementaire n^o 8527–362–24.

ADJOURNMENT

At 10:41 a.m., the Speaker adjourned the House until Wednesday, October 4, 2000, at 2:00 p.m., pursuant to Order made earlier this day and to Standing Order 24(1).

AJOURNEMENT

À 10 h 41, le Président ajourne la Chambre jusqu'au mercredi 4 octobre 2000, à 14 heures, conformément à l'ordre adopté plus tôt aujourd'hui et à l'article 24(1) du Règlement.